

L'ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE DE LA SEMAINE



REGARD SUR LA SEMAINE

Dans l'hémicycle

- Examen du PJJ relatif à l'accélération du nucléaire ;
- Jeudi 15/03 15h : (éventuellement) lecture des conclusions de la CMP sur le PLFSSR retraites

En commission



Lois

Mercredi 9h
PPL Permis de conduire



Finances

Contrats d'assurance de perte de récolte pour risque climatique :
audition de représentants de
compagnies d'assurance
Mercredi 9h



Affaires sociales



Affaires
Economiques



Développement durable

Audition sur le financement
privé des actions en faveur de la
biodiversité - mercredi 9h30.



Culture & Education

Table ronde sur la vie des
associations après la crise
sanitaire - mercredi 9h



Affaires
étrangères

- Mercredi 9h
- Examen PJJ organisation maritime internationale
 - Audition minerais et métaux stratégiques



Défense

- Audition attachés de défense Europe du Nord et de l'Est - mercredi 9h
- Audition S. Lecornu sur l'Ukraine - mercredi 17h



Retrouvez le
dossier de groupe
de la semaine ici





PJL Nucléaire

Rapporteure : Maud Bregeon (RE)

PP du groupe : Louise Morel / Chargée d'études : Lisa Broutté

Le PR a annoncé sa volonté de construire 6 nouveaux réacteurs nucléaires et de lancer des études pour 8 autres. Ainsi, à l'instar du texte relatif aux énergies renouvelables, ce texte a pour objectif de s'assurer que la durée de construction d'un réacteur soit celle du temps industriel, et non pas administratif. Il vise à raccourcir les délais de ces projets de plusieurs années et contribuer à en diminuer le coût pour le consommateur. Ce texte pourrait permettre de ne pas allonger de 2 à 3 années le délai de construction de nouveaux réacteurs.

Les dispositions du texte sont limitées dans le temps et dans l'espace (à proximité des réacteurs existants). Elles visent à :

- Rendre possible la mise en compatibilité des documents locaux d'urbanisme, actuellement incompatibles avec la complexité d'un projet de réacteur électronucléaire ;
- Garantir le contrôle de la conformité au respect des règles d'urbanisme, tout en dispensant de permis de construire les installations et les travaux portant sur la création d'un réacteur électronucléaire, ainsi que sur des équipements et installations nécessaires à son exploitation ;
- À compter de l'obtention de la première autorisation environnementale, permettre de mener en parallèle l'instruction de l'autorisation de création et les activités relatives aux constructions, aménagements, installations et travaux préalables ;
- Rendre possible la construction de réacteurs nucléaires à proximité des réacteurs existants localisés en bord de mer (cf nouveaux réacteurs à Penly et à Gravelines) ;
- Des mesures de sécurisation de l'accès au foncier, mobilisables en dernier recours et en cas de blocage.

Synthèse de l'examen en commission : Les députés ont supprimé plusieurs ajouts des Sénateurs, notamment relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie, en conservant principalement l'abrogation de l'objectif de réduction de notre part de nucléaire à 50 % de notre mix énergétique d'ici 2035. Au-delà d'évolutions pour accélérer et simplifier les procédures, la principale disposition adoptée en commission est le transfert des compétences de l'IRSN à l'ASN, votée par Renaissance, les LR et le RN (au stade de la commission, leur vote pouvant être moins unanimes en séance).

↳ **Position de groupe sur cette fusion :** Surpris par la méthode et vigilant quant à la fusion des missions d'expertise et de décision dans une seule entité, le groupe Démocrate soutiendra en séance la création d'un comité de suivi de la réforme, réunissant 2 députés et 2 sénateurs, notamment pour veiller au respect de principes tels que le maintien des compétences, la séparation des expertises et la garantie d'un dialogue et d'une bonne information à l'égard de la population.

Vous trouverez dans le dossier de groupe une note de cadrage sur le sujet.



PLFRSS 2023 - Réforme des retraites

**Rapporteuse : Stéphanie Rist (REN) et Marina Ferrari (DEM) pour avis
PP du groupe : Philippe Vigier / Chargé d'études : Raphaël Vigier**

Le Gouvernement propose un projet de réforme des retraites autour de trois objectifs :

- 1. Assurer l'équilibre financier à l'horizon 2030
- 2. Mieux prendre en compte certaines situations individuelles (incapacité, pénibilité, carrières longues, aidants...)
- 3. Renforcer l'équité et la justice sociale (hausse des minima de pensions, fermeture progressive des principaux régimes spéciaux)

Ainsi, l'âge légal de départ à la retraite serait progressivement relevé de 3 mois par an pour atteindre 64 ans en 2030. La durée d'assurance pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein resterait quant à elle inchangée (43 ans, soit 172 trimestres). Seul le calendrier d'allongement de cette durée serait accéléré : **augmentation d'un trimestre tous les ans, au lieu d'un trimestre tous les 3 ans** comme le prévoyait la dernière réforme des retraites portée par Marisol Touraine en 2014. La cible des 43 années de cotisation serait donc atteinte en 2027, et non plus en 2035.

La réforme vise également à **augmenter le taux d'emploi des seniors**. Pour ce faire, il est proposé d'établir un index senior et de renforcer les dispositifs existants de retraite progressive et de cumul emploi-retraite.

Enfin, pour **mieux lutter contre l'usure professionnelle**, l'accès au compte professionnel de prévention (C2P) serait élargi et un nouveau fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle doté de 200 millions d'euros par an serait créé.

Le Gouvernement a choisi de présenter cette réforme dans le cadre d'un **projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale (PLRSS)**, ce qui contraint le Parlement à se prononcer dans un délai de 50 jours (20 jours en première lecture à l'Assemblée).

Pour préserver notre système de retraites par répartition, le groupe Démocrate considère qu'il est absolument nécessaire d'en assurer l'équilibre financier.

Des propositions ont, entre autres, été faites pour :

- Assurer le suivi de la réforme avec une clause de revoyure en 2027, remettre les partenaires sociaux au centre du système
- Corriger certaines injustices, particulièrement pour les carrières hachées subies
- Améliorer l'emploi des seniors, gage majeur de réussite de la réforme, avec un meilleur suivi de carrières, des modulations de cotisations pour encourager les entreprises à embaucher ou conserver ses salariés de + de 55 ans.

Calendrier législatif

Examen à l'Assemblée nationale : du 23 janvier au 17 février

Examen au Sénat : du 18 février au 12 mars

Commission mixte paritaire : 15 mars



PPL Permis de conduire

Mercredi 15 mars

Rapporteur : Sacha Houlié (RE)

PP du groupe : Emmanuel Mandon / Chargée d'études : Emmanuelle Nkana

7 millions de personnes connaissent des difficultés pour se déplacer, soit environ 20 % de la population en âge de travailler. Face aux freins à la mobilité autonome plusieurs solutions ont été mises en place. Pour autant l'obtention de l'examen du permis ou la présentation reste complexifié. Le premier obstacle identifié par l'auteur de la PPL réside dans le coût, lequel correspondait approximativement au niveau du SMIC, avoisinant ces dernières années à 2000 € en moyenne pour le permis B.

Problématique : Si de nombreux dispositifs d'aides existent, ceux-ci peuvent être délivrés par différentes strates de collectivités et ne font pas l'objet d'un recensement centralisé sur une plateforme numérique spécifique au niveau national. Par ailleurs les collectivités ne sont pas tenues de publier leurs dispositifs d'aides sur une telle plateforme. Ce qui constitue un frein majeur selon l'auteur. Le second frein identifié est dû à l'indisponibilité des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) et au caractère restrictif du recours au CPF pour passer l'examen.

La PPL propose le dispositif suivant :

- Mise en place d'une plateforme nationale recensant l'intégralité des aides au permis ;
- Extension des possibilités d'utilisation du compte personnel de formation à toutes les catégories de permis de conduire ;
- Étendre de manière générale l'utilisation des agents publics ou contractuels en lieu et place des IPCSR.

Positionnement des acteurs: Les acteurs du secteur routier accueillent favorablement cette PPL qualifiée de « *bon sens* ». Par ailleurs, un rapport d'information parlementaire avait été initié en 2019 et formalisait plusieurs recommandations, dont la mise en place d'un guichet unique réunissant les différents dispositifs de financement du permis.

Positionnement du Groupe : Notre groupe est favorable à ce dispositif qui est au rang des leviers nécessaires pour faciliter l'accès au permis de conduire. Pour autant, une réécriture du dispositif, notamment à l'article 1er serait la bienvenue. En effet, la création d'une plateforme numérique inscrite au sein du code des relations entre le public et l'administration ne paraît pas justifiée et mériterait d'être insérée au sein du code de la route.



TEXTES EN COMMISSION



Commission des affaires étrangères

PJL ratifiant les amendements relatif à l'accord créant l'Organisation maritime internationale

Mercredi 15 mars 2023 ;

Rapporteur : Frédéric Falcon (RN)

PP du groupe : Frédéric Zgainski / Chargé d'études : Clément Hugon

Ce projet de loi entend ratifier les amendements à la convention portant création de l'Organisation maritime internationale (OMI), institution spécialisée des Nations unies chargée d'assurer tout à la fois la sécurité et la sûreté des transports maritimes, ainsi que de prévenir la pollution des mers par les navires.

Cette résolution de l'OMI portant des amendements au traité originel, adoptée le 8 décembre 2021 au cours de la 32e session de l'Assemblée de l'Organisation, a pour objet de modifier les règles de fonctionnement de certains des organes décisionnels internes de l'OMI.

Les modifications proposées permettront, notamment, l'augmentation du nombre de membres siégeant au Conseil de l'organisation, l'allongement de la durée du mandat de ses membres et enfin la reconnaissance comme faisant foi des versions en langues arabe, chinoise et russe de l'ensemble des textes adoptés sous l'égide de l'OMI, en plus des versions en langues anglaise, espagnole et française.

Ces changements modestes devraient renforcer la représentativité du Conseil de l'OMI et lui permettre de plus fortement se concentrer sur les questions de fond en alignant son fonctionnement sur celui des autres organisations de l'ONU.

Il vous est donc proposé de soutenir ce texte.



CARTE ORANGE À...

Elodie JACQUIER-LAFORGE



Pour une expérimentation de l'humusation

Nous étions poussière, nous redeviendrons poussière ; ou plutôt humus. Tel est le sens de l'alternative, récemment autorisée dans un sixième Etat nord-américain, dite d'humusation.

Dans l'époque aux multiples défis qui est la nôtre, l'enjeu environnemental prend une place de plus en plus grande et ce, à raison. Les phénomènes naturels nous rappellent sans cesse à notre propre fragilité. Cette réflexion pousse nombreux de nos concitoyens et concitoyennes à se soucier, au-delà de leur mort, des conséquences de leurs choix de vie.

A l'heure actuelle, deux choix sont possibles lors d'un décès : l'inhumation ou la crémation. Procédés anciens, ces deux options proposées lors de la mort d'une personne sont extrêmement polluantes. En effet, la crémation dégage près de 3% des émissions annuelles de CO² d'un citoyen, l'inhumation quatre fois plus. Elles nécessitent un cercueil, son entretien, ainsi que la préservation du corps avec des produits polluants, comme le formol. Outre leur procédé, la place prise post-mortem par les corps enterrés pose question, notamment pour les collectivités locales : face à la pression du taux de mortalité, elles travaillent d'ores et déjà ce sujet en termes d'aménagement de l'espace.

Dans le contexte d'exigence écologique, nombreux sont ceux qui repensent leur rapport à la mort, et nécessairement au corps. Dans une visée de protection de nos espaces naturels, de nos sols, du respect de l'environnement et plus ponctuellement du coût de l'énergie dont dépendent les professionnels des pompes funéraires, des alternatives fleurissent par-delà nos frontières.

C'est dans cette perspective que le processus d'humusation est apparu comme une nouvelle méthode funéraire répondant à une demande sociétale de préservation de notre environnement. En matière de choix funéraires, il est essentiel que chacune et chacun puisse être respecté dans ses convictions. L'humusation répond à ces aspirations, et son expérimentation puis son éventuelle légalisation permettrait d'ouvrir cette possibilité.

En Belgique, une réflexion est d'ores et déjà en cours, et Outre-Atlantique, l'humusation est légalisée dans six Etats nord-américains. Ce procédé, encadré et contrôlé, consiste à envelopper le corps du défunt ou défunte dans un linceul biodégradable puis à le déposer sur un lit naturel de végétaux. Recouvert, retourné, surveillé, le corps se transforme au fil du temps de manière naturelle en humus, à l'aide des micro-organismes présents dans notre environnement. Sans odeurs et sans effets secondaires pour les espaces environnants, le phénomène de décomposition dure plusieurs mois, à la fin desquels la famille et les proches peuvent se recueillir dans des cimetières plus écoresponsables.

Ce procédé, naturel et écologique, respecte la dignité et la décence au corps. A l'image des cendres issues de la crémation, le statut juridique des particules peut facilement être défini.



CARTE ORANGE À...

Elodie JACQUIER-LAFORGE



Secteur exigeant, les professionnels des pompes funéraires sont d'ores et déjà formés à la technique de la crémation et de l'inhumation.

A travers ma proposition de loi, déposée fin janvier, j'ai souhaité lancer une expérimentation afin de définir le cadre juridique en terme de formation aux techniques de compostage, d'en définir les lieux de recueil du corps vis-à-vis des habitations ou des nappes phréatiques, comme cela est déjà légalement encadré pour la crémation et l'inhumation. Le sujet, bien que délicat, a été largement repris par la presse, tant au niveau national que local et le cabinet de la ministre chargée des collectivités territoriales m'a manifesté son intérêt. Des concitoyens de ma circonscription, mais également des autres territoires, se sont montrés intéressés, et souhaitent soutenir ces initiatives des communes volontaires. Je remercie les collègues qui ont d'ores et déjà cosigné mon texte et reste à votre disposition pour échanger à ce sujet.

SÉCURITÉ

NUMÉRIQUE

ÉCONOMIE

CLIMAT

DÉMOCRATIE

DÉCENTRALISATION

JEUNESSE

SOLIDARITÉS

ÉNERGIE

#DeputesDem

